

fit exhumer les corps du premier cimetière de la Baie-Saint-Paul pour les transporter dans le cimetière actuel. Ce fut ainsi que M. Berthiaume commença à acquitter la dette que l'Île-aux-Coudres devait à la Baie-Saint-Paul, dont les curés l'avaient longtemps desservie.

Après avoir été curé de l'Île-aux-Coudres pendant quatre ans dix mois et environ treize jours, M. Jean-Jacques Berthiaume quitta l'Île-aux-Coudres vers le 15 de septembre 1775, grandement et sincèrement regretté de tous les habitants de cette paroisse, dont les descendants n'ont pas encore oublié son nom.

Le premier acte de M. Berthiaume est celui du baptême de Jean-Alexis, fils de Etienne Desbiens, le 24 octobre 1770. Son dernier est celui du baptême de Jacques Godreau, 13 septembre 1775. Ce Jacques Godreau fut choisi pour être mon parrain †.

IV

M. PIERRE-JOSEPH COMPAIN, TROISIÈME CURÉ DE L'ÎLE-AUX-COUDRES

M. Pierre-Joseph Compain, ordonné prêtre le 9 du mois de juillet 1774, vint prendre possession de la cure de l'Île-aux-Coudres vers le 7 d'octobre 1775, c'est-à-dire un an et près de trois mois depuis le jour de son ordination.

Bien plus heureux que son prédécesseur, M. Berthiaume, il trouva, à son arrivée sur l'Île-aux-Coudres, une vaste chapelle et un presbytère convenable sous tous les rapports pour le logement d'un curé.

On sait que le bon Père Jean-Baptiste de la Brosse (c'est ainsi qu'il signait son nom sur les registres de l'Île-aux-Coudres) mourut à Tadoussac, le 11 avril 1782. Ce

† En l'année 1773, on trouve sur le registre la note suivante écrite et signée de la main de Mgr Jean-Olivier Briand : "Vus et approuvés les présents registres commencés en 1767, dans le cours de nos visites à l'Île-aux-Coudres, le 1er sept. 1773." A une date antérieure à cette dernière, le 29 août 1767, le même évêque certifie avoir examiné les registres de l'île, dont il recommande d'attacher ensemble les feuillets, afin de les conserver. Je suis heureux de rendre ici témoignage de la sollicitude de Mgr Briand pour la bonne tenue et la conservation de ces précieux documents.

fut M. Compain qui l'inhuma dans la chapelle de cet endroit. Mais M. Compain était alors curé de l'Île-aux-Coudres. Comment, à cette époque du 11 avril, M. Compain a-t-il pu savoir la mort du Père de la Brosse, et se rendre à Tadoussac pour la sépulture de ce Père † ?

Voici ce que répond la tradition de l'Île-aux-Coudres, et ce que répond également, avec des variantes peu sensibles, la même tradition conservée à la Baie-Saint-Paul. Je vais laisser parler une personne très-âgée, et qui a souvent, pendant sa jeunesse, entendu raconter cette admirable et merveilleuse légende digne de n'être jamais oubliée :

Le soir du 11 avril 1782, le Père de la Brosse jouait aux cartes, à Tadoussac, avec les employés du poste, lorsque, sur les neuf heures, il leur dit : "Je vous souhaite le bon soir, mes bons amis, pour la dernière fois ; car, à minuit, je serai corps mort. A cette heure, vous entendrez sonner la cloche de ma chapelle. Je vous prie de ne pas toucher à mon corps. Vous enverrez chercher M. Compain à l'Île-aux-Coudres demain ; il vous attendra au bout d'en bas de l'île. Ne craignez point la tempête si elle s'élevait : je réponds de ceux que vous enverrez."

Les employés du poste, curieux de savoir si la chose arriverait telle que le Père l'avait annoncée, veillèrent, la montre à la main, jusqu'à l'heure indiquée. Et, en effet, à l'heure de minuit, la cloche sonna trois coups. Ils coururent à la chapelle et ils trouvèrent le Père de la Brosse appuyé sur son prie-dieu, mais sans vie.

Le lendemain, dimanche, le vent du sud-ouest soufflait avec une très-grande violence, et l'eau de la mer poudrait comme de la neige. Voyant cette tempête, les hommes du poste refusèrent de s'embarquer dans un canot et d'entreprendre de voyager.

Cependant, le premier commis s'adressant à ceux qu'il connaissait être de meilleure volonté que les autres, leur dit : "Le Père ne vous a jamais trompé, comme vous le savez. Vous devez avoir confiance dans sa parole. Est-ce qu'il n'y aura pas quelqu'un parmi vous qui voudra obéir à sa dernière volonté ?"

Ces paroles eurent leur effet. Trois hommes se décidèrent à partir, et mirent le canot à l'eau. Et voilà qu'à la grande surprise de tous, le calme se fit autour d'eux, et, qu'à mesure que le

† M. l'abbé Tanguay oublie dans son répertoire du clergé que le Père de la Brosse demeura à l'Île-aux-Coudres et la desservit pendant plus d'un an, c'est-à-dire depuis le 16 du mois d'août 1766, jusqu'au 24 du même mois de l'année suivante, 1767. Le Père de la Brosse avait fait don à la chapelle de l'Île-aux-Coudres de la somme de 221 francs, comme en font foi les comptes de la fabrique.